



- La Référence depuis 38 ans
- Frais médicaux illimités et sans franchise.
- Prise en charge directe en cas d'hospitalisation

À PARTIR DE : **29€** /mois
NOMBREUSES OPTIONS ET RENFORTS

Véritable référence pour un séjour d'études ou un stage à l'étranger.

Cette couverture la plus complète du marché offre au jeune étudiant et à ses parents une sérénité totale pour une meilleure réussite.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE

12 MOIS

RÉSIDENCE

PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR

JEUNE, ÉTUDIANT,

DESTINATION

MONDE ENTIER,
sauf pays exclus*

LIMITE D'ÂGE

AVANT 40 ANS

GARANTIES



- Aucun questionnaire médical préalable.

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Souscription	Union Européenne	Autre destination	USA et/ou Canada
Avant 30	29 € / mois	39 € / mois	59 € / mois

LES RENFORTS

-à ajouter jusqu'au jour du départ -

FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE: à partir de 210 €

Extension de la garantie jusqu'à 90 jours en cas de retour temporaire et/ou définitif.

ACTIVITÉS RÉMUNÉRÉES: 10 € par mois

Pour les activités rémunérées et stages conventionnés de plus de 550 €/mois..

ASSISTANCE SPORTS+: 10 € par mois

Extension des frais de recherche porté à 25.000 € et rachat d'exclusion pour la pratique de sports dangereux et intensifs au titre de l'assistance et des frais médicaux.

LES OPTIONS

-à souscrire le jour de l'adhésion -

ANNULATION «VOL SEC»: à partir de 30 €

Remboursement des frais d'annulation jusqu'à 3.000 €.

GARANTIE INTERRUPTION D'ÉTUDES: à partir de 180 €

Remboursement des frais d'études non effectuées jusqu'à 15.000 €..

AVA TECH+: à partir de 15 € par mois

Remboursement des biens nomades en cas de casse, vol ou utilisation frauduleuse jusqu'à 3.000 €.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	- Maximum : 2.000 € par assuré, franchise 15 €. - Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie.
	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Illimités
FRAIS MÉDICAUX	EN CAS D'HOSPITALISATION <i>(APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)</i>	Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels
	HORS HOSPITALISATION	Remboursement 100 % des frais réels.
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	Remboursement 100 % des frais réels . Max. 300 €
	FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE <i>PLAFONNÉS SUR LA BASE ET LE TAUX DE REMBOURSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE</i>	- Maximum en cas d'hospitalisation : 1.000.000 € - Maximum hors hospitalisation : 15.000 €
	SOINS D'OPTIQUE D'URGENCE	Maximum 250 €, franchise 50 €
	MATERNITÉ	- Remboursement 75% des frais réels - Maximum 8.000 €,
	ENVOI DE MÉDICAMENTS <i>(INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)</i>	Frais réels
RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT <i>ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE</i>	Billet aller-retour - Maximum par personne et par jour : 50 € - Maximum : 500 €
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	- Maximum par personne et par jour : 50 € - Maximum : 500 €
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS <i>ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR</i>	Billet retour simple - Maximum par personne et par jour : 50 € - Maximum : 500 €
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet aller-retour
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000 €
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 7.500 €
INCIDENT VOYAGE	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Maximum par Assuré : 5.000 €
	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500 €
	TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS	Frais réels
IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	Par assuré : 8.000 €
	CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	Jusqu'à : 40.000 € , franchise 30%
RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	- Maximum dommages corporels : 4.500.000 € - Maximum dommages matériels : 450.000 € - Franchise par sinistre 80 €
	RESPONSABILITÉ CIVILE LOCATIVE <i>INCENDIE, EXPLOSION, DÉGATS DES EAUX</i>	- Maximum : 100.000 € - Franchise par sinistre 80 €
	RESPONSABILITÉ STAGE	Maximum : 15.000 € Franchise par sinistre : 80 €

**PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE
ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981**